

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-030-13742/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association d'insertion Aix Multi Services pour la réalisation de chantiers d'insertions dans le Grand Site Concors Sainte-Victoire - Approbation d'une convention pour l'année 2023 - MGDIS n°2553
47919**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est sollicitée pour l'attribution d'une subvention à l'association Aix Multi Services pour la restauration, l'entretien et la préservation des espaces naturels sensibles. Cette démarche permet de soutenir la mise en œuvre de chantiers d'insertion par l'activité en faveur des demandeurs d'emploi en grande difficulté sociale et économique. L'association Aix Multi Services est une structure porteuse d'un Atelier/Chantier d'Insertion (ACI) au sens de l'article L5132-1 du Code du Travail, conventionnée par l'État.

Le chantier d'insertion par l'activité est un outil qui est utilisé pour des personnes éloignées de l'emploi et qui concentrent différentes problématiques (difficultés d'ordre social, économique, professionnel ou de santé), afin de leur permettre de s'insérer dans le monde du travail. L'objectif du chantier d'insertion économique par l'activité est de substituer à la détresse provoquée par le chômage prolongé, une situation de travail et de formation conduisant à rétablir un sentiment de confiance et constituant une préparation efficace à un futur accès au marché du travail.

L'association Aix Multi Services propose de mener des chantiers d'insertion dont l'objet est la restauration et l'entretien d'espaces naturels compris dans le périmètre du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire. Elle souhaite s'inscrire dans le cadre de la démarche Natura 2000 pour la préservation du patrimoine naturel.

Il s'agit d'intervenir sur certains habitats naturels, pour lutter contre la dynamique d'embroussaillage, pour la restauration de prairies humides sur des zones envahies par les roseaux. Il s'agit également de projets de reconstitution de haie dans les domaines agricoles. L'objectif étant le maintien d'une mosaïque de milieux ouverts (pelouses naturelles, cultures, etc... en cours de colonisation par la forêt) et fermés (garrigues et boisements, vieux peuplements).

D'autres interventions portent sur la canalisation de la fréquentation sur des secteurs particulièrement sensibles comme le piémont de la montagne Sainte-Victoire. Les sentes, pouvant se créer en dehors des itinéraires balisés, sont mises en défens. Ces espaces retrouvent ainsi la tranquillité nécessaire aux espèces qui y vivent. Ces actions visent, ainsi, à favoriser le maintien en nombre et en espèces de la biodiversité et participent à la défense des forêts contre les incendies.

De par leurs spécificités, ces chantiers présentent un intérêt particulier les rendant enrichissants et motivants pour le public en insertion. En effet, il s'agit d'actions méticuleuses (accessibilité complexe, contraintes écologiques fortes, surfaces faibles, etc.) qui nécessitent des interventions manuelles. L'expérience montre que ces chantiers d'insertion en milieux naturels, tout en répondant aux contraintes techniques très spécifiques, constituent un cadre d'apprentissage et de travail très favorable aux problématiques d'insertion.

Les chantiers sont réalisés par des équipes constituées en moyenne de 6 personnes dont un encadrant. AMS a la responsabilité du recrutement, de la rémunération, de la formation et du suivi des personnes en insertion. C'est AMS qui a en charge tous les aspects organisationnel et fonctionnel des chantiers d'insertion.

Durant l'année 2022, 9 chantiers ont été réalisés par l'association sur les communes d'Aix-en-Provence, Vauvenargues, Jouques, Puylobier, Saint-Antonin-sur-Bayon et Beaurecueil.

Plus de 569 contrats ont été signés par les personnels en insertion à AMS depuis 2007, dont 103 grâce à la vingtaine de chantiers, de restauration et d'entretien du patrimoine naturel.

Pour l'année 2023 et dans la continuité des années précédentes, AMS sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour une subvention d'un montant de 33 000 €, représentant 36,74 % du budget prévisionnel de l'action. Ce montant va permettre de faire intervenir une équipe pour la réalisation de travaux de restauration, d'entretien et de mise en défens du patrimoine naturel sur le territoire du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire.

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs Oui/non
0002553	Chantiers d'insertion	Aix Multi Services	Insertion des publics en difficulté	33 000 €	89 815 €	33 000 €	33 000 €	oui

Il est à noter que l'association AMS sollicite deux autres subventions auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Pour le projet d'expérimentation de l'agriculture inclusive en Pays d'Aix : 35 000 €.
- Pour le projet d'expérimentation de compostage des déchets verts : 15 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que cette action répond aux objectifs de création d'emplois par l'insertion et de préservation des milieux naturels du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à Aix Multi Services Environnement une subvention de 33 000 euros pour la réalisation de chantiers d'insertion, de préservation des espaces naturels, sur le territoire du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire en 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole et l'association Aix Multi Services pour la réalisation de chantiers d'insertion, de préservation des espaces naturels, sur le territoire du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire.

Article 3 :

Il est précisé qu'il convient de déroger à l'article 57 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, et d'attribuer cette subvention après la réalisation de l'action.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 76.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Gestion des risques majeurs
Grand Site Concors - Sainte Victoire

Olivier FREGEAC